



Genève, 9 et 10 juillet 2025

A/IGWG/1/1 (annoté)

3 juillet 2025

Ordre du jour provisoire (annoté)

- 1. Ouverture de la session et élection des six membres du Bureau, à savoir deux à la coprésidence, en respectant un équilibre entre pays développés et pays en développement, et quatre à la vice-présidence, chaque membre représentant une des six Régions de l'OMS**
 - Le Groupe de travail intergouvernemental sera invité à examiner les propositions régionales et, sur cette base, à élire les six membres de son Bureau.
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
 - Le Groupe de travail intergouvernemental sera invité à adopter l'ordre du jour figurant dans le document A/IGWG/1/1.
- 3. Proposition relative aux méthodes de travail du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée**
 - Le Groupe de travail intergouvernemental sera invité à examiner la proposition relative aux méthodes de travail figurant dans le document A/IGWG/1/2 et à l'approuver.
- 4. Calendrier et résultats attendus du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée**
 - Le Groupe de travail intergouvernemental sera invité à examiner le programme de travail figurant dans le document A/IGWG/1/3 et à l'approuver.
- 5. Modalités de collaboration des parties prenantes concernées**
 - Le Groupe de travail intergouvernemental sera invité à examiner les modalités de collaboration des parties prenantes concernées figurant dans le document A/IGWG/1/4, qui s'inspirent des modalités de collaboration des parties prenantes concernées de l'organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, et à les approuver.
 - Il sera aussi invité à examiner les éventuelles propositions des États Membres concernant les entités à inscrire à l'annexe D et/ou à l'annexe E du document A/IGWG/1/4.

6. Prochaines étapes

- Le Groupe de travail intergouvernemental sera invité à examiner la voie à suivre sur la base d'une proposition du Bureau.

7. Rapport de la réunion

- Le Groupe de travail intergouvernemental sera invité à examiner un rapport de procédure résumant les principaux résultats de la réunion.

8. Clôture de la session
